

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 09378

Numéro SIREN : 508 354 453

Nom ou dénomination : 10 MEDIAS

Ce dépôt a été enregistré le 10/10/2019 sous le numéro de dépôt 44241

Greffé du tribunal de commerce de Nanterre



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 10/10/2019

Numéro de dépôt : 2019/44241

Déposant :

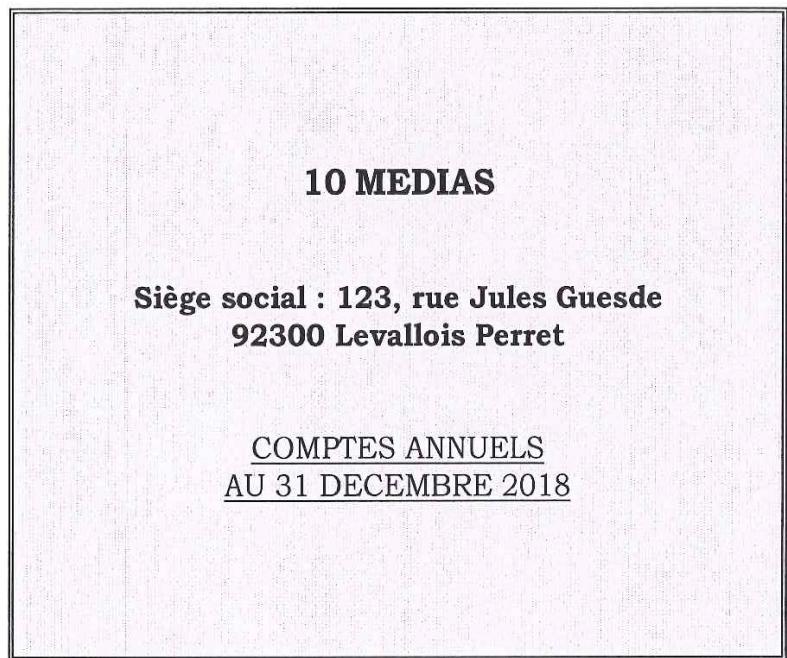
Nom/dénomination : 10 MEDIAS

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 508 354 453

N° gestion : 2015 B 09378





Copie certifiée conforme,

Le Président
Michel MOULIN





Désignation de l'entreprise : 10 MEDIAS SAS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2				
Adresse de l'entreprise 123 RUE JULES GUESDE 92300 LEVALLOIS PERRET		Durée de l'exercice précédent* 1 2				
Numéro SIRET* 5 0 8 3 5 4 4 5 3 0 0 0 7 0		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, 13 1 1 2 2 0 1 8 N-1 13 1 1 2 2 0 1 7				
		Brut 1 Amortissements, provisions 2 Net 3 Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
	Frais de développement *	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	135 060	4 601	21 968
	Fonds commercial (1)	AH	AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	Terrains	AN	AO			
	Constructions	AP	AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 752	1 752	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV	AW			
	Avances et acomptes	AX	AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV	7 600	7 600	7 600
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	10 000	10 000	10 000
	TOTAL (II)	BJ	BK	159 013	136 812	22 201
						39 568
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
	En cours de production de biens	BN	BO			
	En cours de production de services	BP	BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
	Marchandises	BT	BU	4 151	4 151	4 123
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	439 868	439 868	457 279
	Autres créances (3)	BZ	CA	215 056	215 056	204 120
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE			
ACTIF CIRCULANT STOCKS*	Disponibilités	CF	CG	23 061	23 061	25 197
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	17 162	17 162	17 880
	TOTAL (III)	CJ	CK	699 298	699 298	708 599
	Frais d'émission d'emprunt à étalement (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif*	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	858 310	136 812	721 499
			CP	10 000	(3) Part à plus d'un an : CR	613 831
	Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : Stocks : Créesances :			
	Clause de réserve de propriété* : Immobilisations :					



Désignation de l'entreprise : 10 MEDIAS SAS

Néant *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 250 000)	DA	3 250 000	3 250 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(5 243 584)	(5 243 963)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	124 093	380
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(1 869 490)	(1 993 584)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
	Provisions pour risques	DP		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
DETTE (4)	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 197 459	2 197 459
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	98 800	159 759
	Dettes fiscales et sociales	DY	182 736	262 362
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	111 994	122 171
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	2 590 989	2 741 751
	Ecarts de conversion passif *	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	721 499	748 167
RENOVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		1D		
		1E		
	(2) Ecart de réévaluation libre	EF		
	Réserve de réévaluation (1976)	EG	393 530	544 292
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EH		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 10 MEDIAS SAS		Exercice N			Exercice (N-1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	944	FB	944	1 998
	Production vendue	FD	62 758	FE	62 758	90 210
	biens*					
	services*	FG	455 249	FH	647 949	824 658
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	518 951	FK	647 949	916 866
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO	730	2 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)			FP	227	2 374
	Autres produits (1) (11)			FQ	31 512	11
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 199 369	921 251
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT	(28)	827
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	552 618	450 868
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	6 738	3 810
	Salaires et traitements*			FY	342 797	302 900
	Charges sociales (10)			FZ	133 314	115 566
	DATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*	GA	17 367	19 386
			- dotations aux provisions	GB		
PRODUITS FINANCIERS	Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE	434	236
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	1 053 241
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			GG	146 129	27 659
	Bénéfice attribué ou perte transférée*			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			GI		
	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
CHARGES FINANCIERES	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
	Total des produits financiers (V)				GP	
	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
	Total des charges financières (VI)				GU	
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	146 129	

Désignation de l'entreprise : 10 MEDIAS SAS

Néant *

RENOVIS			Exercice N	Exercice N-1
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	59 265
		Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
		Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
		Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	59 265
	CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	36 547
		Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
		Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
		Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	36 547
		4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	(36 547) (42 610)
		Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ	
		Impôts sur les bénéfices * (X)	HK	(14 512) (15 330)
		TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	1 199 369
		TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	1 075 276
		5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HN	124 093
	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2)	Dont produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP	4 68
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D)	RD	
	(9)	Dont transferts de charges	A1	227 2 374
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
		RETOUR A MEILLEURE FORTUNE	36 257	
		PENALITES DIVERSES	290	
	(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
			Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 10 MEDIAS SAS										Néant	*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ	Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II			KE	139 661	KF		
Terrains										KI		
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ			KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1				KM		KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2				KP	KQ		KR		
		Dont Composants	M3					KS		KU		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3				KV	KW		KX		
		Dont Composants	M3					KY		LA		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *						LB		LD		
		Matériel de transport *						LE		LG		
	Matériel de bureau et mobilier informatique						LH		LI			
	Emballages récupérables et divers *						LK		LL			
Immobilisations corporelles en cours						LN		LO		LP		
Avances et acomptes						TOTAL III		1 752				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG		159 013		ØH		ØJ		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CO		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		1X	
Terrains				IP		LX		LY		LZ		
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ				MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR				MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencets et aménagements divers des constructions	IS				MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU				MM		MN		MO	
		Matériel de transport	IV				MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW				MS		MT		MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX				MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF	
TOTAL III				IY		NG		NH		NI		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		159 013		15		
Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW		
Autres participations				IO		ØX		ØY		ØZ		
Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		2G		
TOTAL IV				I3		NJ		NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		ØL		ØM		



Exercice N, clos le :

3 1 1 2 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 10 MEDIAS SASNéant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)		
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)			
1 Concessions, brevets et droits similaires							
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat. et out. industriels							
6 Autres immobilisations corporelles							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
10 TOTAUX							

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B	
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 10 MEDIAS SAS								Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*									
IMMobilisations AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY	EL	EM	EN			
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE	PF	PG	PH	135 060		
Terrains				PI	PJ	PK	PL			
Constructions	Sur sol propre			PM	PN	PO	PQ			
	Sur sol d'autrui			PR	PS	PT	PU			
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions				PV	PW	PX	PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	QA	QB	QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers			QD	QE	QF	QG			
	Matériel de transport			QH	QI	QJ	QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	QM	QN	QO	1 752		
	Emballages récupérables et divers			QP	QR	QS	QT			
TOTAL III		1 752		QU	QV	QW	QX	1 752		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		119 445		QN	OP	OQ	OR	136 812		

CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
Immobilisations amortissables	DOTATIONS								
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	REPRISES		
Frais établissement							N5		N6
TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5			
Autres immob. incor- porielles	N7	N8	P6	P7	P8	P9			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5			
Sur sol propre									
Sur sol d'autrui									
Inst. gén. agenc. et am. des const.									
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			
Inst. gén. agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6			
Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4			
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2			
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9			
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7			
Frais d'acquisition de titres de participations	NL		NM						NO
TOTAL IV									
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV
Total général non vendu (NP + NQ + NR)	NW		Total général non vendu (NS + NT + NU)	NY		Total général non vendu (NW - NY)	NZ		

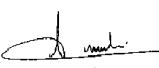
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*								
	Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9		Z8		
	Primes de remboursement des obligations				SP		SR		



Désignation de l'entreprise : 10 MEDIAS SASNéant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS :		DIMINUTIONS :		Montant			
			1	Dotations de l'exercice	2	Reprises de l'exercice	3	à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinques H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
TOTAL I		3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
TOTAL II		5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C	6D		
		- corporelles	6E		6F		6G	6H		
		- titres mis en équivalence	O2		O3		O4	O5		
		- titres de participation	9U		9V		9W	9X		
		- autres immobilisations financières(1)*	O6		O7		O8	O9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF					
			UG		UH					
			UJ		UK					
	- financières									
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.						10				
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.										
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032



**ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057 2019

Formulaire obligatoire (article 53
du Code Général des Impôts)

8

Désignation de l'entreprise : 10 MEDIAS SAS

Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an				
			1	UL	UM	2	UN	3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations									
		Prêts (1) (2)		UP	UR		US				
		Autres immobilisations financières	10 000	UT	UV	10 000	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux		VA							
		Autres créances clients	439 868	UX		0		439 868			
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée *)	UO	ZI							
		Personnel et comptes rattachés		UY							
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		14 512	VM		14 512					
	Taxe sur la valeur ajoutée		26 581	VB		26 581					
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN							
	Divers			VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		173 963	VR		0		173 963			
	Charges constatées d'avance		17 162	VS		17 162					
	TOTaux		682 086	VT	VU	68 255	VV	613 831			
RENOVIS	(1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y								
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z								
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG								
		à plus de 1 an à l'origine	VH								
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	2 102 459		(0)				2 102 459	
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	98 800		98 800					
		Personnel et comptes rattachés	8C	57 887		57 887					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	50 545		50 545					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	59 604		59 604					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	14 700		14 700					
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J								
		Groupe et associés (2)	VI	95 000						95 000	
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	111 994		111 994					
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *	Z2								
		Produits constatés d'avance	8L								
	TOTaux		VY	2 590 989	VZ	393 530				2 197 459	
RENOVIS	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractées auprès des associés personnes physiques		VL			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group



M

J. M. M.

Désignation de l'entreprise : 10 MEDIAS SAS

Néant *

Exercice N, clos le :

3 1 1 2 2 0 1 8

I. RÉINTEGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés			à réintégrer :
		de son conjoint		moins part déductible *	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levées d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	
	Amendes et pénalités	WJ	290	Charges financières (art. 212 bis)*	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				

Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Resultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)			I8
			- imposées au taux de 0 %			ZN

Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				WN
		- Plus-values soumises au régime des fusions				WO

Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR
--	--	--	--	--	--	----

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1
--	--	--	--	--	--	----

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3
---	--	--	--	--	--	----

					TOTAL I	109 871
--	--	--	--	--	---------	---------

II. DÉDUCTIONS						WS
----------------	--	--	--	--	--	----

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *						WT
--	--	--	--	--	--	----

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU
--	--	--	--	--	--	----

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)			WV
			- imposées aux taux de 0 %			WH
			- imposées aux taux de 19 %			WP
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW
			- imputées sur les déficits antérieurs			XB

Autres plus-values imposées au taux de 19 %						Y6
---	--	--	--	--	--	----

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ
---	--	--	--	--	--	----

Régime des sociétés mères et des filiales *	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations)	2A				XA
---	--	----	--	--	--	----

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY
--	--	--	--	--	--	----

Majoration d'amortissement *						XD
------------------------------	--	--	--	--	--	----

Measures d'incitation	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	
Abattement sur le bénéfice et zonations *	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC	

Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS
--	--	--	--	--	--	----

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)	Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dégagée par le report en arrière du déficit	Z1	
---	---	----	--	---	----	--

Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						XS
---	--	--	--	--	--	----

III. RÉSULTAT FISCAL						XH
----------------------	--	--	--	--	--	----

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	109 871			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	déficit (II moins I)	ZL				

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL
---	--	--	--	--	--	----

RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN		0			XO
---	----	--	---	--	--	----

Conforme certifié conforme						
----------------------------	--	--	--	--	--	--

N° de dépôt - 2019/44241 / 508354453						
--------------------------------------	--	--	--	--	--	--

10 MEDIAS

Société par Actions Simplifiée au capital de 3.250.000 €
Siège Social : 123, rue Jules Guesde – 92300 LEVALLOIS PERRET
508 354 453 – RCS NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE
DU 24 SEPTEMBRE 2019

TEXTE DE LA PROPOSITION DE RESOLUTION D'AFFECTION DU RESULTAT DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président, et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice net comptable de 124.093 €, décide de l'affecter en totalité au poste « Report à nouveau » débiteur.

En outre, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices.

VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 24 SEPTEMBRE 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président, et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice net comptable de 124.093 €, décide de l'affecter en totalité au poste « Report à nouveau » débiteur.

En outre, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices.

o o o

Cette résolution, mise aux voix, ayant recueillie :

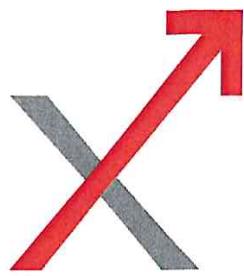
- voix pour : *28 500 000*
- voix contre : *0*
- abstentions : *0*

est *adoptée*

Certifié Conforme

Michel MOULIN
Président





CO

Y

H

R

E

P

W

SAS 10 MEDIAS

123 rue Jules GUESDE
92 300 LEVALLOIS PERRET

Rapport du commissaire aux comptes
Sur les comptes annuels

EXERCICE CLOS LE 31.12.2018

EXPERTYS AUDIT SARL

Parc Cadera Sud
4 Avenue Ariane
33700 MERIGNAC

Tel : 05 56 50 54 50
Email : expertys-audit@groupe-expertys.com



EXPERTYS AUDIT SARL

Membre du Groupe EXPERTYS

Société de Commissariat aux comptes

Adresse administrative : Parc Cadéra Sud - 4 Avenue Ariane - 33700 MERIGNAC

Tél : 05 56 50 54 50 - Email : expertys-audit@groupe-expertys.com

SAS 10 MEDIAS

123 rue Jules GUESDES

92 300 LEVALLOIS PERRET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2018

A l'assemblée générale des associés de la SAS 10 MEDIAS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 10 MEDIAS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés à l'exception du point suivant :

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du Code de commerce sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

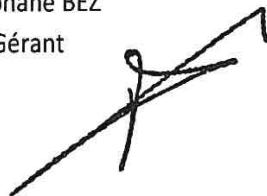
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac, le 11/06/2019

Stéphane BEZ

Gérant



EXEMPLAIRE A CONSERVER POUR LE DECLARANT

ACTIF CIRCULANT

ACTIF IMMobilisé*

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

CLASSEMENT

DIVERS

Comptes de régularisation

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

1

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2019

Désignation de l'entreprise : <u>10 MEDIAS SAS</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>1 2</u>	
Adresse de l'entreprise <u>123 RUE JULES GUESDE</u>		92300 LEVALLOIS PERRET	
Durée de l'exercice précédent* <u>1 2</u>			
Numéro SIRET* <u>5 0 8 3 5 4 4 5 3 0 0 0 7 0</u>			Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N clos le, <u>13 11 22 2018</u>	N-1 <u>13 11 22 2017</u>
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
			Net 3
			Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	139 661
Fonds commercial (I)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	1 752
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	7 600
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	10 000
TOTAL (II)		BJ	159 013
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	4 151
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	439 868
Autres créances (3)		BZ	215 056
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :		CD	
Disponibilités		CF	23 061
Charges constatées d'avance (3)*		CH	17 162
TOTAL (III)		CJ	699 298
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecarts de conversion actif*		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	858 310
Renvois : (1) Dont droit au bail		IA	136 812
(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	10 000
(3) Part à plus d'un an :		CR	61 221
Clause de réserve d'opposition à la conformité : <u>Immobiliisations :</u>		Stocks :	Créances :



Désignation de l'entreprise : 10 MEDIAS SAS

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :3...2.5.0....0.0.0.....)	DA	3 250 000	3 250 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(5 243 584)	(5 243 963)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	124 093	380
	Subventions d'investissement	DJ		
Provisions pour risques et charges	Provisions réglementées *	DK		
		DL	(1 869 490)	(1 993 584)
		DM		
		DN		
DETTE (4)	Produit des émissions de titres participatifs	DO		
	Avances conditionnées	DP		
		DQ		
		DR		
	Provisions pour risques	DS		
	Provisions pour charges	DT		
		DU		
	Emprunts obligataires convertibles	DV	2 197 459	2 197 459
	Autres emprunts obligataires	DW		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DX	98 800	159 759
Compte régul.	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DY	182 736	262 362
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DZ		
RENOVIS	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	EA	111 994	122 171
	Dettes fiscales et sociales	EB		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	EC	2 590 989	2 741 751
	Autres dettes	ED		
	Produits constatés d'avance (4)	EE	721 499	748 167
		IB		
	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IC		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	ID		
	Ecart de réévaluation libre	IE		
	Réserve de réévaluation (1976)	EF		
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EG	393 530	544 292
		EH		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise : 10 MEDITAS SAS

COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copie certifiée conforme

Copie certifiée conforme

		Exercice N						Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	944	FB		FC	944	1 998			
	Production vendue	FD	62 758	FE		FF	62 758	90 210			
		FG	455 249	FH	647 949	FI	1 103 198	824 658			
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	518 951	FK	647 949	FL	1 166 900	916 866			
	Production stockée*					FM					
	Production immobilisée*					FN					
	Subventions d'exploitation					FO	730	2 000			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	227	2 374			
	Autres produits (1) (11)					FQ	31 512	11			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 199 369			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS					
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(28)	827			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	552 618	450 868			
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	6 738	3 810			
	Salaires et traitements*					FY	342 797	302 900			
	Charges sociales (10)					FZ	133 314	115 566			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	17 367	19 386			
			- dotations aux provisions			GB					
PRODUITS FINANCIERS	Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC				
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD				
	Autres charges (12)					GE	434	236			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 053 241			
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	893 592			
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH			
		Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI			
	Produits financiers de participations (5)						GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL				
CHARGES FINANCIERES	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM				
	Différences positives de change						GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO				
	Total des produits financiers (V)						GP				
	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR				
	Différences négatives de change						GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
	Total des charges financières (VI)						GU				
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	146 129	2			



Désignation de l'entreprise : 10 MEDIAS SAS				Néant <input type="checkbox"/> *		
				DOCUMENTS VISÉS par le Exercice N Exercice N-1 COMMISSAIRE AUX COMPTES		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HX		59 265		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		59 265		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	36 547	101 875		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	36 547	101 875		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI (36 547) (42 610)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				(IX) HJ		
Impôts sur les bénéfices *				(X) HK (14 512) (15 330)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL 1 199 369 980 516		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM 1 075 276 980 136		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN 124 093 380		
RENOVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY				
	(3) Dont - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	IG				
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	4 68			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC				
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D)	RD				
	(9) Dont transferts de charges	A1	227	2 374		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9						
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
RETOUR A MEILLEURE FORTUNE				36 257		
PENALITES DIVERSES				290		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



10 MEDIAS SAS

123 RUE JULES GUESDE

92300 LEVALLOIS PERRET

DOCUMENTS VISÉS par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

FIDUCIAIRE ARTES
85 AVENUE RAYMOND POINCARÉ

75116 PARIS



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 721 498.51 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 166 900.37 Euros et dégageant un bénéfice de 124 093.49 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Gros développement de l'activité commerciale du site internet ; les revenus y sont de plus en plus importants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Continuité de développement des revenus liés au site Web.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Informations générales complémentaires

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 0 14512€. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
	1.0000	3 250 000			3 250 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Site Web	135 060	25.00

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7^e)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.